63e ANNEE. — N° 91

DIMANCHE 5 AOUT 1923

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....					0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....					0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(	—	d°	—	)..... 1 fr. 25
» 2e page	(	—	d°	—	)..... 2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les déclarations du gouvernement anglais : la polémique se poursuit. — Une belle profession de foi de la « Morning Post ». — Autour du chômage britannique : les méfaits de l'assistance. — La question de Tanger : l'Espagne se prononce contre nous.

Les déclarations, faites jeudi par le gouvernement anglais devant le Parlement, confirment l'impression d'inquiétude qu'on éprouve depuis quelques jours à parcourir la presse britannique.

M. Baldwin, dans son discours, n'indique ni le but que poursuit le cabinet de Londres, ni les méthodes qu'il recommande d'employer.

C'est en vain qu'on cherche à travers les déclarations ministérielles anglaises la moindre allusion aux moyens de faire payer l'Allemagne, non plus qu'aux garanties que celle-ci devrait nous octroyer.

Pas davantage, on ne trouve abordées les questions du règlement des dettes interalliées et des recouvrements que l'Angleterre attend de la Germanie.

Ainsi, alors que le problème allemand domine et commande absolument la situation présente, les dirigeants de Londres ne daignent pas s'y arrêter.

Par contre, les paroles de M. Baldwin paraissent n'avoir qu'un but : la *continuation* publique, encore que sous une forme mesurée, de la polémique engagée par la Grande-Bretagne contre la France et la Belgique.

On n'en peut douter : le gouvernement britannique prend trop de soin, en effet, à faire entendre qu'il a avec lui l'Italie ; ce qui signifie que la France et la Belgique sont seules.

Ce qui achève, enfin, de confirmer l'impression que Londres entend poursuivre la polémique et se refuse à s'engager dans la voie de la conciliation, c'est l'annonce que le débat franco-britannique va être soumis à l'opinion mondiale.

De fait, M. Baldwin a déclaré qu'il allait publier les notes de son gouvernement pour faire l'opinion universelle juge du différend qui divise des créanciers de l'Allemagne.

Et, sans plus attendre, il a révélé l'essentiel de ces notes.

On ne peut qu'être surpris d'une telle procédure : elle est plutôt un peu brusquée !

M. Baldwin se flatte d'entraîner avec lui l'opinion mondiale.

Il est possible, encore que nous en doutions.

Mais la manœuvre aura un résultat, certain celui-là : faire éclater devant l'Europe et le monde entier un désaccord irréparable entre les créanciers de l'Allemagne.

♣

Comment expliquer la conduite du gouvernement Baldwin ?

On en donne diverses raisons : n'en retenons qu'une pour aujourd'hui, la raison politique, précisément parce que nous trouvons la réponse dans la presse anglaise elle-même.

On nous dit : M. Baldwin ayant annoncé et entrepris une intervention, ses partisans n'admettraient pas qu'il s'arrêtât en route et qu'il laissât l'Allemagne s'en aller à une catastrophe.

Est-ce bien exact ?

Ce qui frappe d'emblée dans le programme de M. Baldwin c'est qu'il recueille les suffrages des libéraux et des travaillistes, alors que les conservateurs ne ménagent pas leurs critiques.

Faut-il rappeler que M. Baldwin fut énergiquement soutenu par les conservateurs les plus irréductibles, à deux reprises différentes : d'abord quand, collaborateur de Lloyd George, il combattit les erreurs de son chef ; ensuite quand il succéda à M. Bonar Law ?

Or, les conservateurs ont pour principal organe, la *Morning Post*.

Or voici ce que nous lisons dans un tout récent numéro de ce journal :

Qu'on nous permette de le dire dès le début : les masses britanniques sont de cœur et d'âme avec la France dans cette affaire.

La France a tous les droits à être dans la Ruhr. Le peuple français, connaissant les ravages qu'a subis la population de la France, si inférieure en nombre à celle de l'Allemagne, et se sentant menacé de faillite si l'Allemagne ne tient pas ses engagements solennels, s'est lassé de vivre dans l'incertitude et cherche, une fois de plus, à rendre le militarisme allemand aussi inoffensif que la flotte allemande qui dort maintenant à Scapa-Flow. Le peuple britannique apprécie parfaitement ce point de vue.

La *Morning Post*, pour cette vibrante profession de foi, acquiert un titre de plus à notre amitié.

Mais, après une telle déclaration, peut-on invoquer la nécessité politique où se trouverait M. Baldwin de se séparer de la France pour répondre aux volontés de ses partisans ?

Etrange plaisanterie !

La vérité c'est que M. Baldwin, conservateur, fait au pouvoir, la politique de ses adversaires.

On peut juger par cet exemple de la valeur des arguments dirigés contre nous.

♣

On continue à se plaindre du chômage en Grande-Bretagne et c'est un lieu, devenu commun chez nos voisins, que de tenir le dit chômage pour l'équivalent de nos régions dévastées.

Ce qu'il y a de plus grave, en l'espèce, c'est que la France a été souvent accusée, dans divers milieux anglais, d'être la cause au moins indirecte du chômage, en particulier de sa prolongation.

Il y a longtemps qu'on a fait justice d'une pareille allégation, imaginée naguère par Lloyd George et reprise depuis comme parole d'évangile par nombre de ses compatriotes.

Mais il est une cause qui, quoique très agissante, avait cependant échappé jusqu'ici aux « observateurs » les plus perspicaces.

Nous voulons parler de cette plaie que fut toujours la distribution prodigue, par les bureaux de l'Assistance Publique, de secours exagérément généreux aux grévistes.

C'est la *Morning Port* qui se charge aujourd'hui de mettre en pleine lumière ces méfaits d'une assistance excessive. Elle écrit :

« On s'est plusieurs fois demandé avec curiosité, où les dockers de Londres, qui sont en grève en ce moment, puisaient les ressources qui leur permettent de subsister.

« Ils les puisent, tout simplement, sous forme de secours, dans les caisses de l'Assistance publique. Un gréviste n'avouait-il pas hier : « Grâce à ces subsides, la plupart d'entre nous reçoivent autant d'argent que lorsque nous travaillons. »

« On comprendra sans peine cette étrange déclaration quand on saura que des bureaux d'assistance, comme ceux de West-Ham et de Poplar, ont promis aux grévistes le secours hebdomadaire maximum de 3 livres 4 sh. par famille, alloué aux chômeurs ordinaires.

« L'obstination des grévistes est, dans ces conditions, assez compréhensible. »

En son principe certes, l'assistance au chômage est une excellente institution.

Mais elle ne doit pas dégénérer en une prime à la paresse.

Si nous en croyons notre confrère anglais, mieux placé que nous pour juger des faits, le chômage de Grande-Bretagne apparaît un peu comme une industrie d'Etat.

♣

Nous avons montré quelles sont les positions respectives de la France et de la Grande-Bretagne, relativement au statut de Tanger.

Paris veut conserver la suzeraineté du sultan du Maroc sur la ville.

Londres voudrait déposséder le sultan et confier l'administration de Tanger à quelque consortium international.

Ce que nous connaissions moins, c'était l'attitude de l'Espagne, après sa renonciation à la solution qu'elle préconisait : incorporation de Tanger à la zone espagnole.

Aujourd'hui, il apparaît que l'Espagne se rallie au point de vue britannique.

Les journaux de Madrid nous apprennent en effet, qu'un accord anglo-espagnol vient d'être conclu dans ce sens.

Ainsi, de par sa volonté, l'Espagne vient de prendre parti contre la France ; alors que tous ses intérêts africains lui conseillaient de s'entendre avec nous, qui pouvions lui faciliter dans le Rif sa tâche difficile, elle se tourne contre nous.

Dans le conflit anglo-français, relatif à Tanger, elle n'hésite pas à sacrifier son rêve d'un Tanger espagnol au plaisir de jouer le rôle de soldat de l'Angleterre.

L'Espagne se leurre étrangement si elle espère, par ce moyen, amener l'apaisement au Maroc et obtenir le concours des canons anglais pour vaincre les marocains en rébellion contre son administration.

Les dirigeants de Madrid oublient ce qu'il en coûte à une petite nation de se transformer en soldat de la Grande-Bretagne.

Ils pourraient méditer l'expérience, toute récente, de la Grèce.

Ils n'hésitent pas, en un mot, à se faire au Maroc nos adversaires.

Nous le regrettons vivement, car une étroite entente hispano-française s'imposerait au Maroc.

Il y a quelques mois à peine, on tenait à Madrid, pour une nécessité absolue, une intime collaboration des deux pays.

Aujourd'hui, on sacrifie délibérément les intérêts de notre pays à l'ambition britannique.

L'Espagne pourrait bien le regretter avant nous.

Car nous, nous sommes en mesure de nous défendre tout seuls et de maintenir nos droits.

M. D.

INFORMATIONS

L'emprunt allemand sera émis le 15 août

Une note officieuse est publiée annonçant l'émission d'un emprunt de 500 millions de marks-or. L'emprunt sera amortissable en 12 ans et il sera exempt de l'impôt sur les opérations de bourse et de l'impôt sur les successions. Le capital et les intérêts seront garantis par toute l'économie allemande.

Le service des intérêts aura lieu au moyen d'une augmentation de l'impôt sur la fortune. Des avances pourront être consenties sur les titres de l'emprunt.

Les coupures commenceront à 1 dollar et atteindront 1.000 dollars. La souscription sera ouverte le 15 août.

Les marks-papier seront reçus en paiement au dernier cours du dollar coté.

Pour convaincre l'univers

Le gouvernement britannique décide de soumettre au Parlement dans le plus bref délai possible, les documents exposant ses propres vues et ses propres efforts, et il invite ses alliés à consentir à la publication des notes et des déclarations auxquelles il sera fait allusion au cours de la publication et qui seront nécessaires pour expliquer la situation dans son ensemble.

Le gouvernement a l'espoir que la publication ainsi faite pourra aider à fixer la portée réelle du problème posé devant les alliés et pourra convaincre l'univers de la nécessité impérative qu'il y a à donner conjointement une prompte solution.

Le gouvernement français et la publication des récentes notes

Le rédacteur diplomatique de l'agence Havas est en mesure d'annoncer que si le gouvernement anglais demande la publication des documents échangés récemment entre les gouvernements alliés relativement au problème des réparations, le gouvernement français, pour sa part, accédera à cette demande. Il fera procéder à la publication des notes françaises dès qu'il aura reçu, à cet effet, l'agrément des autres puissances alliées, notamment la Belgique.

Des Anglais qui ne se plaignent pas

D'après les opinions recueillies dans les milieux industriels du Yorkshire, l'occupation de la Ruhr ne nuit nullement au commerce britannique. Au contraire, on se montre très optimiste quant à la situation créée par l'action de la France au point de vue des affaires.

Les Cadets anglais dans les régions libérées

Les deux bataillons de cadets anglais ont été passés en revue le 2 août par le général Boichut, commandant la 2e région. La cérémonie, favorisée par le beau temps, s'est déroulée en présence d'une foule nombreuse. Le défilé des mille cadets, précédés de fanfares de cuivre et de cornemuses écossaises, a été impeccable.

Après la revue, un vin d'honneur a été offert à la caserne Friant par l'armée française. Des toasts ont été portés par le général Boichut, les généaux anglais Colwin, lord Leigh, le colonel Whitmore et par le major Bradbridge, qui ont célébré l'amitié franco-anglaise. Le général Boichut a levé sa coupe au roi d'Angleterre, et lord Leigh au président de la République.

Les officiers cadets ont poussé deux fois un triple hourrah en l'honneur de la France et de son armée. Cette réception a été des plus cordiales.

Le kronprinz déménage

Le *Telegraaf* apprend que l'ex-kronprinz abandonne sa résidence de Wieringen.

Sa femme vient de vendre son château de Cœcilienhoff. Le kronprinz va s'installer dans une maison de campagne hollandaise qui a été achetée pour lui par ses amis.

Mort du Président Harding

Le Président Harding est décédé jeudi soir à 19 heures.

On croit qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie.

[Cette nouvelle a été connue à Cahors vendredi, vers 14 heures, grâce à un télégramme reçu par le *Journal du Lot*, que nous avons fait afficher aussitôt.]

L'alcoolisme fait des progrès aux Etats-Unis

On mande de New-York à la *Chicago Tribune* :

D'après le rapport annuel du docteur S.-D. Hubbard, directeur de l'Hygiène publique, les cas d'ivrognerie ont sensiblement augmenté depuis la mise en vigueur de la prohibition. Les décès dus à l'alcoolisme sont passés de 252 en 1918 à 272. Les cas d'empoisonnement par absorption d'alcool de bois de 4 à 15. Le nombre total des décès est passé de 257 en 1918 à 295 en 1922. Le nombre d'alcooliques soignés dans un seul hôpital est passé de 728 en 1918 à 4.083 en 1922.

Le service militaire en Belgique

Le Sénat belge a adopté, par 82 voix contre 32 et 4 abstentions, le projet de loi du gouvernement concernant la durée du service militaire. Ce projet fixe la durée du service militaire actif à 12 mois pour l'infanterie, l'artillerie lourde et les troupes techniques, et à 13 mois pour la cavalerie et l'artillerie montée.

Le Président de la République chinoise veut mourir !

Le Président de la République chinoise, Li-Yuan-Hung aurait tout récemment tenté de se suicider. Son état serait grave.

Les Espagnols au Maroc

Malgré des démentis officiels, les journaux disent savoir de source certaine que la garnison du blockauss de Kola, composée de vingt hommes de troupes régulières d'indigènes, commandés par un officier indigène et un sergent espagnol nommé Buenas, s'est soulevée, et après avoir assassiné le sergent, est passée à l'ennemi avec armes et bagages.

Ce regrettable événement se serait renouvelé dans un blockauss près de Taza, où vingt Maures de la police indigène se mutinèrent et, après avoir assassiné un sous-officier ainsi que trois askaris, désertèrent emportant armes et munitions.

La peine du fouet

Le Sénat irlandais a, par 20 voix contre 8, voté un projet de loi établissant la peine du fouet pour certains actes criminels, tels que cambriolage, attaque à main armée, vol accompagné de violence.

Pour pénétrer au Vatican

Avant une des dernières audiences pontificales, un curieux incident a eu lieu, qui démontre combien le pape approuve la campagne que les autorités ecclésiastiques ont entrepris contre la mode des femmes.

Quand les pèlerins arrivèrent au seuil de la porte de bronze, ils furent divisés en deux groupes. Seules purent pénétrer dans l'enceinte du palais apostolique, les femmes et les jeunes filles dont la toilette était décente.

Des protestations s'élevèrent, mais les suisses, avec leurs hallebardes se chargèrent de remettre l'ordre.

Mort d'un ancien député

On annonce la mort de M. Brizon, ancien député socialiste de l'Allier. Il était âgé de 45 ans.

Le mouvement de la population en France

Pendant le premier trimestre de l'année en cours, il a été enregistré dans les 90 départements français : 196.105 naissances d'enfants vivants ; 190.036 décès, dont 19.014 d'enfants âgés de moins d'un an : 70.656 mariages ; 5.666 divorces.

L'excédent des naissances sur les décès, pendant les trois premiers mois de l'année, a donc été infime : 6.069.

Tirages financiers

Crédit national 1920

Le n° 6.675.650 gagne 1 million.
Le n° 2.206.749 gagne 50.000 fr.
Les 2 n°s suivants gagnent chacun 200.000 fr. : 2.583.315 et 5.720.260.
Les 3 n°s suivants gagnent chacun 100.000 fr. : 4.028.796, 4.107.293, 7.582,860.
6 n°s gagnent chacun 50.000 fr.

LA FAMINE CONTINUE EN RUSSIE

Le Comité Russe en France de Secours aux Populations Eprouvées par la famine en Russie vient d'adresser au Conseil de la Société des Nations un mémoire sur les ravages, que la famine continue à produire en Russie. Le mémoire cite des chiffres et des données précises établissant les proportions du fléau. Ce sont les régions les plus fertiles de la Russie, l'Ukraine, la Crimée, le Turkestan, et Nord-Est qui sont les plus atteintes. Plus de dix millions d'affamés subissent dans ces régions toutes les horreurs de la famine. La mortalité y est énorme s'élevant dans certains départements au tiers et même à la moitié du nombre total des habitants. Les pronostics pour la récolte de cette année sont décourageants, car l'ensemencement de ce printemps a été plus que défectueux.

Le mémoire estime, qu'il est urgent dans ces conditions de reprendre l'œuvre de secours aux affamés suspendue par diverses organisations philanthropiques internationales. Le Comité Russe en France fait appel à la Société des Nations pour sauver ceux qui sont voués à la mort.

CHRONIQUE LOCALE

DU RESPECT !

Le ministre des affaires étrangères publie l'avis suivant :

« Des touristes étrangers oubliant qu'ils sont nos hôtes et que de ce fait ils sont tenus au respect de nos usages et de nos lois ont, ces temps-ci, à diverses reprises, manifesté violemment leur réprobation de voir s'asseoir à leurs côtés, dans les lieux publics, des hommes de couleur originaires des colonies françaises. Ils ont été jusqu'à réclamer leur expulsion dans des termes injurieux. Si de pareils incidents se renouvelaient, des sanctions seraient prises. »

Cette circulaire a été motivée par les faits suivants.

Il y a quelques jours, à Paris, dans un établissement du quartier latin très fréquenté par les Américains de passage, certains d'entre eux refusèrent de rester assis si un haut dignitaire du Dahomey, qui était accompagné d'un de ses amis blancs, ne quittait pas l'établissement. Plusieurs Américains voulurent même l'y obliger.

Pour éviter un scandale, le Dahoméen sortit, mais son ami porta plainte à la police.

L'autre incident eut lieu dans un des cars de tourisme qui font visiter aux étrangers les champs de bataille des environs de Reims, Laon et Soissons. Deux riches industriels d'une de nos colonies, en villégiature en France, eurent l'idée de prendre deux places dans un des cars pour revoir les endroits où ils s'étaient battus. Ce ne fut pas du goût de nombreux Américains, qui eux aussi avaient réservé leurs places et qui refusèrent de s'installer aux côtés des « colored men », bien que ceux-ci, qui le dirent assez rudement aux touristes, eussent combattu dans les pays qu'ils voulaient visiter !

Finalement, l'excursion n'eut pas lieu.

Si les Américains se permettent chez eux toutes sortes de manifestations plus ou moins ridicules et parfois scandaleuses. contre les « noirs », ils ne devraient pas oublier que sur la terre de France tout citoyen a le droit de circuler librement.

Les habitants de nos colonies ont les mêmes droits que ceux de la métropole, car, aussi bien, ils ont donné des preuves de leur affection à la même patrie. Comme les blancs, ils se sont battus pendant la guerre et nombreux sont ceux qui ne sont pas revenus dans leur pays.

Que les Américains n'aiment pas le contact des nègres ; qu'ils l'évitent, chez eux, tant que cela leur plaira.

Mais en France, les préjugés américains ne sont pas admis et ils ne sauraient être tolérés.

Le respect est dû aux noirs comme aux blancs : le ministre des affaires étrangères a bien fait de le rappeler à ces touristes américains dont les prétentions sont excessives.

Que dans leur pays, ils fassent et appliquent les lois qui leur plaisent, ce n'est pas le Français qui les gênera.

Ils ont, au détriment de la viticulture française, voté une loi prohibitive sur les vins. Les commerçants en vins de France sont lésés par cette prohibition onéreuse. Ils se sont inclinés.

Or, en venant en France, les Américains profitent d'un change scandaleux. Ils pourraient bien s'estimer heureux de cet avantage.

Est-ce parce qu'ils ont les poches bourrées de dollars qu'ils se croient permis d'imposer leurs mœurs en France ?

Ils se trompent : les indigènes de nos colonies font partie de la France. A ce titre seul, et c'est suffisant, ils ont droit au respect même des touristes Américains. Ce respect, on saura bien le leur imposer.

LOUIS BONNET.

Perception

Au tableau d'avancement des commis de perception nous relevons les noms suivants des commis de perception dans le Lot :

Pour le grade de commis principal de 3e classe : MM. Larelle, Nouailles ;

Pour le grade de commis de 3e classe : M. Barre.

Félicitations.

Récompenses honorifiques

Le ministre de la guerre a décerné, pour les soins gratuits donnés aux militaires de la gendarmerie, une médaille d'argent à M. le docteur Ayrolles, à Bretenoux ; une médaille de vermeil à M. le docteur Vernet, à Cajarc. Pour soins gratuits donnés aux chevaux de la gendarmerie, une médaille de bronze a été décernée à M. Miquel, vétérinaire, à Cahors.

Service vicinal

M. Teil est nommé cantonnier du service vicinal dans le Lot.

A NETTOYER

Au Port-Bullier, indique la *Dépêche*, les promeneurs sont très incommodés par l'odeur nauséabonde qui se dégage d'une charogne jetée là depuis plusieurs jours.

Mais il y a également un autre endroit de Cahors qui ne fleure pas le trèfle incarnat ni l'eau de Cologne. C'est sous le jardin de l'Usine à Gaz, en aval de la Chaussée de Valentré, en face l'Abattoir.

Là, se trouve en dépôt un wagon d'immondices, de viandes avariées, de boyaux crevés provenant de l'Abattoir.

C'est, du reste, tous les ans, la même situation, à l'époque des basses-eaux car la buse qui conduit ces déchets de l'Abattoir à la rivière n'est pas assez longue et laisse tomber ces déchets sur la berge où ils s'accumulent.

Il faut attendre une crue du Lot pour que le nettoyage s'opère.

Mais jusqu'à ce moment-là, les promeneurs et les riverains ont toute occasion de prendre une prise d'infection.

Quant aux pêcheurs à la ligne qui s'aventurent sur cette berge, ils ont tôt fait de plier les lignes et d'aller un peu plus loin pour respirer un air plus pur.

L. B.

Armée

Notre compatriote M. de Valon, ancien colonel commandant le 7e d'infanterie, actuellement commandant le 18e d'infanterie, à Pau, est affecté sur sa demande, au 4e Zouaves, à Tunis.

Au 7e

M. Bastit, capitaine au 7e d'infanterie, passe dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie et affecté au 7e.

Police

M. Caillou, commissaire de police à Cahors, est nommé commissaire de police de 1re classe à Laval.

C'est un bel avancement mérité qu'obtient M. Caillou. Depuis 10 ans qu'il était à Cahors, M. Caillou avait conquis l'estime et la sympathie de tout le public, — à l'exception, toutefois, de quelques rares personnalités qui ne pouvaient admettre l'indépendance de caractère, la franchise du commissaire de police.

Nous adressons à M. Caillou, avec l'expression de nos regrets de le voir quitter Cahors, nos sincères félicitations.

♣

M. Bourdier, commissaire de police à Pontivy (Morbihan) est nommé à Cahors.

Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

L. B.

Au sujet de l'eau

Dans notre dernier numéro, nous avons publié un avis adressé par la municipalité invitant la population des quartiers bas à ne pas laisser les robinets ouverts, à ne pas gaspiller l'eau.

L'avis est très judicieux : nous l'approuvons entièrement, car beaucoup d'eau s'écoule inutilement dans les bas quartiers.

De plus, dans son avis, la municipalité fait connaître qu'une surveillance va être exercée et qu'elle n'hésitera pas à prendre des sanctions contre les concessionnaires qui gaspillent l'eau.

Là, encore, nous approuvons la municipalité : toutefois, puisqu'elle recommande aux concessionnaires de tenir les robinets fermés, de ne pas gaspiller l'eau, nous nous permettrons de faire observer que les fontaines publiques situées place du Marché, au Port-Bullier, rue St-André, à Cabazat, à l'Abattoir, — et il y en a d'autres, certainement, — coulent à jet continu.

On devrait bien réparer ces fontaines : et ces réparations incombent à la municipalité.

L. B.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur en vermeil du travail est décernée à Mlle Rougié (Marie), à Cahors : 50 ans de services dans la famille de M. Puech.

La médaille d'honneur en argent est décernée à Mlle Castelets (Marie), à Payrac : 40 ans de services chez M. Laigue.

Mlle Delcorn (Philomène), à Cénevières : 34 ans de services chez M. Delord.

M. Lestrade (Jean dit Cyprien), à St-Jean-de-Grézels : 37 ans de services chez M. Carrié.

Mlle Terrié (Jeanne), à Cahors : 45 ans de services chez M. Gagnayre.

Poudre de chasse

M. Saur, armurier à Martel, est nommé débitant de poudre de chasse dans la commune de Martel.

L'Exposition canine

L'Exposition Canine organisée par le St-Hubert-Club Quercinois a eu lieu vendredi, jour de foire à Cahors.

C'est la deuxième Exposition qui a eu lieu, mais si celle de l'année dernière fut réussie, on peut affirmer que celle de cette année a obtenu un magnifique succès.

Dès le matin, de nombreux chiens avaient été amenés, mais dans l'après-midi, après l'arrivée des trains de Libos et de Brive, le nombre des chiens atteignait 300 environ.

L'an passé, on avait exposé toutes catégories de chiens : cette année, on a constaté que la plupart des bêtes exposées étaient de race.

C'est dire que Cahors est appelé à avoir des Expositions Canines qui avant peu auront une importance considérable, et qu'elles pourront avoir lieu, à une date déterminée, et ne concordant pas avec un jour de foire.

Aussi bien, la Commission du St-Hubert-Club Quercynois n'avait rien négligé et ne négligera rien pour arriver à ce résultat.

Le résultat obtenu est superbe : il le sera davantage les années suivantes.

Notons, en outre, l'excellente idée qu'eut le Comité de l'Exposition Canine, en faisant appel au concours de la Société des trompes de chasse, « les Virtuoses de la Chasse de Toulouse. »

Dès leur arrivée à Cahors, jeudi soir, à 11 heures, ils se sont fait entendre sur le Boulevard.

Vendredi matin, dès 8 heures, ils ont parcouru la ville et ont joué sur les places du Marché, Galdemar, Rousseau, devant le monument Gambetta devant l'Hôtel de Ville.

Dans la journée, pendant l'Exposition, ils se sont fait entendre sur les Allées Fénelon et le nombreux public qui était présent a apprécié la valeur des membres de la Société des trompes de chasse.

L'Exposition Canine est maintenant consacrée à Cahors : ses organisateurs et le Président M. de Ricard méritent d'être félicités et remerciés, car, bien que modeste, pour l'instant, c'est encore une ressource nouvelle pour le commmerce local.

L. B.

L'ouverture de la chasse

Le nombre des permis

Au moment où la chasse va s'ouvrir, il n'est pas sans intérêt de faire passer sous les yeux de nos lecteurs les chiffres officiels suivants qui montrent qu'en dépit de l'élévation du prix des permis le nombre des adeptes du sport cynégétique est en accroissement :

En 1921, 1.048.872 permis ont été délivrés, dont 37.282 permis généraux à 100 francs et 1.027.590 permis départementaux à 40 francs..

En 1922, le total des permis atteint 1.360.507, dont 39.282 à 100 francs et 1.320.981 à 40 francs.

Le recouvrement de l'impôt sur les salaires

On n'a pas oublié les incidents auxquels a donné lieu, à différentes reprises, le recouvrement de l'impôt sur les salaires par voie de saisie-arrêt. Ces incidents, fait observer une circulaire récente de la comptabilité publique, proviennent du fait que les patrons, conformément à la loi, retiennent sur une seule paye, lorsque le salaire est supérieur à 6.000 francs, la totalité de l'impôt, mesure qui peut avoir pour effet de priver un contribuable de la totalité de son salaire.

La loi du 30 mars 1923, ayant élevé à 6.000 francs pour la généralité des communes le minimum imposable à l'impôt cédulaire sur les salaires et traitements, cette situation risque de se présenter désormais fréquemment, puisque les redevables rentreront généralement dans la catégorie des salariés dont les traitements ou salaires sont saisissables en totalité (on sait, en effet, qu'aux termes de la loi du 27 juillet 1921, les traitements et salaires n'excédant pas 6.000 francs, ne sont saisissables qu'à concurrence du dixième seulement).

Aussi, pour éviter le retour d'incidents regrettables, les patrons sont-ils invités maintenant, par les nouveaux avis que leur adresse le percepteur poursuivant, à se mettre en rapports avec ce dernier, qui est autorisé, dans le cas où il l'estime possible, à accorder la répartition de la retenue de l'impôt sur plusieurs payes. La circulaire recommande d'ailleurs aux percepteurs de ne jamais refuser cette répartition sur plusieurs payes toutes les fois que l'intérêt du Trésor n'exige pas le paiement immédiat de la totalité de l'impôt exigible.

Les mandats impayés

Suivant le règles tracées par le décret du 31 mai 1862, qui a édicté les principes fondamentaux sur lesquels repose notre comptabilité publique, lorsqu'une ordonnance ou un mandat émis au profit d'un créancier de l'Etat pendant le cours d'un exercice déterminé n'a pas été présenté au paiement à la date du 30 avril de la seconde année de cet exercice, il est annulé et son titulaire, pour en toucher le montant, doit demander le réordonnancement de sa créance à l'administration intéressée. Les sommes non payées à ladite date du 30 avril sont inscrites une par une sur de volumineux états de « restes à payer » dressés par les comptables et que les ordonnateurs doivent consulter, avant de procéder à l'émission d'un nouveau mandat destiné à remplacer le titre de payement tombé en annulation.

Un décret qui vient d'être pris sur la proposition du ministre des finances simplifie considérablement cette procédure. Suivant les dispositions de ce décret les ordonnances et mandats non payés en clôture d'exercice sont néanmoins portés en dépenses publiques en même temps qu'ils donnent lieu à une recette, à un compte de trésorerie tenu par exercice d'origine des créances. Les titulaires de ces ordonnances et mandats peuvent en obtenir le paiement jusqu'à l'accomplissement de la prescription quinquennale sans aucune formalité spéciale, la dépense étant constatée au compte de trésorerie dont il vient d'être question.

Ce mode de procéder supprime pour les créanciers de l'Etat les démarches et les attentes que leur imposait l'obligation de faire réordonner leurs créances quand ils avaient laissé s'écouler les délais de l'exercice sans présenter leurs mandats au paiements. Il simplifie par ailleurs la tâche des administrations, qu'il dispense désormais, en pareil cas, de procéder à un réordonnancement. Enfin, il allège et clarifie la situation des « restes à payer » dans les comptes des ministres et dans la loi de règlement, situation qui ne contiendra plus que les créances liquidées après la clôture de l'exercice.

Ces résultats sont d'ailleurs obtenus en laissant subsister la règle de la prescription quinquennale et sans que le contrôle de la Cour des comptes ou du Parlement soient en rien affaiblis.

Un champion

Notre compatriote M. Jean Paramelle, de St-Médard-Nicourby a été proclamé champion de France, pour l'athlétisme, à Bordeaux.

Hyménée

On annonce le mariage de Mlle Germaine Vidieu, fille de Mme et M. Vidieu, instituteurs honoraires, avec M. René Rouquette, professeur délégué à l'Ecole militaire préparatoire de Rambouillet.

♣

Ces jours derniers a eu lieu à Cahors le mariage de Mlle Hormière, fille de l'entrepreneur bien connu de notre ville avec M. Laclau, comptable.

♣

Egalement a eu lieu le mariage de M. Piques, employé à l'imprimerie du *Journal du Lot* avec Mlle Costes, Léonie.

Tous nos vœux de bonheur.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Taurand, facteur des Postes à Cahors, en la personne de son père, décédé à l'âge de 71 ans.

Nous prions M. Taurand, et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Soirée de gala

C'est aujourd'hui à 8 h. 30, qu'aura lieu la grande représentation de gala, organisée sous le patronage de M. Gaston Vidal sous-secrétaire d'Etat.

On jouera : **FAUST** (sélections) Grand Opéra, musique de Ch. Gounod et **GALATHEE**, opéra comique en 2 actes, musique de Victor Massé.

C'est une occasion unique d'entendre de tels chefs d'œuvre, interprétés par des Artistes de l'Opéra et de l'Opéra comique de Paris, doués, tous de très belles voix.

Les prix sont à la portée de tous.

Un point de droit administratif

Le « certifié conforme » des maires n'est pas obligatoire

M. Auguste Mounié, conseiller général de Sceaux, avait il y a quelque temps, posé au préfet de la Seine cette question :

« Les maires ont-ils pour obligation de certifier conformes les copies de documents qui émanent d'autorités militaires ou administratives, ou même de simples particuliers ? Cette formalité ne devrait-elle pas être accomplie par l'autorité qui a établi les originaux et qui est seule à même de savoir s'ils sont véritablement authentiques ? »

L'administration préfectorale vient de répondre ainsi par la voie du « Bulletin municipal » ;

« Il n'existe aucun texte qui impose aux maires l'obligation de certifier conformes aux originaux les copies de documents présentés à cet effet par leurs administrés et émanant, soit des autorités administratives ou militaires, soit de simples particuliers. »

Dès lors, les maires seraient juridiquement fondés à se refuser à fournir de semblables attestations ; mais, en fait, leur refus serait de nature à être préjudiciable aux administrés, car beaucoup de personnes et mêmes certaines administrations exigent ces copies conformes, leur attribuant une valeur légale du fait qu'elles sont revêtues de la signature d'un maire.

La suggestion mérite donc d'être prise en considération : les copies des documents seraient utilement certifiées conformes par l'autorité qui a établi les originaux, et l'intervention des maires pourrait se borner à la légalisation de la signature de l'auteur. Des instructions ministérielles seraient nécessaires pour instituer cette nouvelle procédure.

Le préfet de la Seine ajoute, en conclusion, qu'il a saisi le ministre de l'intérieur de la question.

ORAGE

Jeudi soir, un orage a failli éclater sur Cahors.

Depuis 2 mois et plus que les Cadurciens attendent de l'eau pour rafraîchir la température torride qu'ils subissent, c'était avec plaisir qu'ils voyaient les épais nuages qui s'amoncelaient sur la ville.

Un peu de pluie tomba dans la journée : mais si peu qu'elle ne gêna personne.

Vers 7 heures, le tonnerre gronda mais pas méchamment. Et la pluie arriva. Durant 2 ou 3 heures, elle arrosa le sol desséché de nos Boulevards et rues. Malheureusement, vers minuit, les réservoirs étaient taris. Il n'y eut plus de pluie.

Au réveil, les Cadurciens, les jardiniers surtout, constatèrent avec regret que la bonne pluie qui était tombée la veille avait été insuffisante.

Souhaitons que cette bonne pluie tant désirée daigne encore tomber.

Chute de bicyclette

Un soldat du 40e régiment d'infanterie, le jeune Laurent Borredon, se rendait, lundi soir, de Cénac à Parnac pour prendre le train et rejoindre son régiment lorsque, dans une courbe de la route, il tomba de bicyclette.

Dans sa chute, il se fit de multiples plaies contuses à la face et au cuir chevelu.

Il a été transporté à l'hôpital de Cahors dans un état grave.

Victimes civiles de la guerre

(*loi du 24 juin 1919*)

Aux termes de l'article unique de la loi du 26 juillet 1923,

« Est prorogé jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, le délai imparti, par le § 1er de l'art. 5 de la loi du 24 juin 1919, modifié par l'art. 1er de la loi du 28 juillet 1921, aux personnes ayant à faire valoir les droits accordés par les dites lois aux victimes civiles de la guerre ou à leurs ayants-droit. »

U. V. F.

Le comité départemental de l'U. V. F. organise pour le 19 août courant, une grande manifestation sportive : le championnat du Lot de 100 km.

La course se disputera sur le trajet Cahors-Payrac-Cahors.

Des prix importants et nombreux et des médailles seront décernés.

Le comité informe les coureurs que cette épreuve n'est ouverte qu'aux licenciés départementaux.

De nouveaux détails paraîtront ultérieurement.

I. E. P. — 3e SUBDIVISION

C. P. S. M. — Les examens sanctionnant la préparation militaire de la jeunesse du 2e contingent, auront lieu à Cahors les samedi 1er et dimanche 2 septembre 1923. Les candidats se rassembleront à 7 h. du matin, au poste de police de la caserne Bessières. Les épreuves commenceront aussitôt.

Tout candidat non présent à l'heure fixée sera éliminé d'office. Pour tous renseignements, s'adresser à l'adjudant Volckaert faisant fonctions de chef de section subdivisionnaire d'I. E. P., caserne Bessières à Cahors.

Le concours de pêche à la ligne franco-belge

Sport éminemment français, la pêche à la ligne donne lieu actuellement à des luttes pacifiques le long des rivières de toute la France pour disputer en des épreuves locales, le grand concours pour la coupe Amourette.

Les vainqueurs de ces épreuves auront ensuite à s'aligner dans les concours régionaux et les lauréats viendront disputer la grande finale, le 16 septembre, en plein Paris, sur les rives de la Seine.

Les rois de la gaule, venus de tous les coins de la France vont donc, le 16 septembre, avoir leur Fête Nationale et ils l'auront bien méritée (*Communiqué*).

Le championnat international des chiens sauveteurs

Organisé pour la première fois l'an dernier, par la Ligue Nationale de Natation, le Championnat International des Chiens Sauveteurs, a obtenu un franc et légitime succès.

Cette année encore cette belle fête du chien utile aura lieu dans le bassin de l'Ile-des-Cygnes à Grenelle, le 15 août, au cours de la deuxième journée du Grand Prix de Paris des Joutes Lyonnaises, match Paris-Lyon, pour la Coupe Dubonnet.

Nous allons donc revoir les braves amis de l'homme déjà défenseurs de leur maître, plonger, nager, chercher l'objet jeté à l'eau, ramener le mannequin et participer à une course de vitesse.

La Belgique qui a triomphé dans les concours des chiens de défense et de police a tenu à participer au tournoi du 15 août et des chiens spécialistes du sauvetage à l'eau sont déjà annoncés comme concurrents certains.

Les engagements (5 fr.) et toutes demandes de renseignements doivent être adressés à notre confrère, Léon Manaud, 3, Cité Bergère, Paris, 9e. (*Communiqué*).

Ecroué

Nous avons relaté l'arrestation à St Céré d'un nommé Charles Clauzel qui est inculpé d'un vol de 580 fr., à Luzech.

Clauzel a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

Il ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales.

Fête de quartier

Comme nous l'avons déjà annoncé, la fête des Petites-Boucheries aura lieu les 4, 5 et 6 août.

Nous espérons que nombreux seront les couples qui viendront tourbillonner aux sons de l'excellent et infatigable orchestre si réputé dans la région et dont le maëstro M. Barrière est le chef.

Le lundi, des attractions auront lieu : courses en sac, courses pédestres, jeux de la cruche, de la poêle, course à la valise, ainsi qu'un grand concours de grimaces. Des prix seront attribués.

Pour clôturer, le traditionnel grand'père. La jeunesse du quartier des Petites-Boucheries n'a rien négligé pour que le public soit satisfait.

Le Comité.

Accident du travail

Un aide-ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Victor Soulié, s'est blessé au genou droit en heurtant l'angle d'une tôle.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de huit jours environ.

— En mettant en marche un rouleau compresseur, M. Marcel Lavergne, 29 ans, cantonnier à Lacapelle, s'est fait une plaie contuse au médius et à l'annulaire de la main gauche avec arrachement de l'ongle.

Quinze jours d'incapacité de travail.

Pour les Coopératives agricoles

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser une circulaire aux préfets pour appeler leur attention sur les lois du 30 décembre 1922 et du 12 juillet 1923, relatives aux coopératives agricoles.

La première permet aux Sociétés coopératives de se constituer à un capital supérieur à 200.000 francs et d'augmenter en une année leur capital par tranches de plus de 200.000 fr.

La seconde donne un effet rétroactif à ces dispositions et apporte de grandes facilités aux Sociétés existantes pour modifier leurs statuts et les adapter aux lois nouvelles.

D'autre part, la loi du 12 juillet 1923 spécifie que les Sociétés coopératives et les Sociétés d'intérêt collectif agricole jouissent de la personnalité juridique, qu'elles soient constituées sous le régime des Sociétés civiles ou dans les formes prévues par la loi du 24 juillet 1867.

L'affranchissement des imprimés

Les imprimés jusqu'au poids de 20 grammes sont admis au tarif de 0 fr. 03, quand ils sont affranchis au moyen de timbre-poste de cette valeur oblitérés d'avances. Ces imprimés doivent être déposés en nombre au moins égal à 1.000, triés et enliassés par départements et par bureaux de destination, comme ceux affranchis en numéraire.

Les demandes de timbre-poste oblitérés d'avance de 0 fr. 03 sont reçues dès à présent dans les bureaux de poste.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 23 au 28 juillet 1923, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 4 hommes, 2 femmes.

En extra : 8 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 11 hommes, 5 femmes.

Chemin de fer d'Orléans

Ouverture des gares G. V. à la réception et à la livraison des marchandises.

AVIS

Par arrêté du 30 juin 1923, M. le ministre des Travaux Publics a réglé comme suit, les conditions d'ouverture des gares G. V. lorsque deux jours fériés se présentent consécutivement :

« Lorsque deux jours fériés se présenteront consécutivement, les gares seront ouvertes le second jour jusqu'à 10 heures à la réception et à la livraison de toutes les marchandises ; en outre, ce même second jour, les gares de Paris seront ouvertes jusqu'à douze heures à la réception de toutes les marchandises.

« Dans le cas où le second jour férié se trouverait être le 14 juillet, les gares seraient ouvertes à la livraison des marchandises, le premier jour férié jusqu'à 10 heures ».

Les Français fument davantage

La consommation des cigarettes en France augmente considérablement. Il a pu être livré par les manufactures de l'Etat, en 1922, environ 7 milliards de cigarettes ; en 1923, ce chiffre sera dépassé de beaucoup, et les livraisons atteindront vraisemblablement le total énorme de 8 milliards de cigarettes. Ce résultat est principalement dû à l'utilisation de machines, pour la plupart anglo-américaines à grand débit.

En ce qui touche les ventes de cigares, elles progressent également d'une manière satisfaisante. En effet, pendant le premier semestre de l'année 1923, les manufactures de l'Etat ont expédié environ 660.000 kilos de cigares, c'est-à-dire 165 millions de cigares environ.

En 1922, les livraisons du premier semestre n'avaient atteint que 142 millions de cigares. D'une année à l'autre et pour la même période de six mois se terminant au 30 juin, il a donc été consommé 23 millions de cigares de plus.

Indépendamment de nos produits, les fumeurs consomment aussi une certaine quantité de cigares étrangers, de la Havane principalement. On calcule que ce débit représente 12 à 15 millions de cigares annuellement, ce qui représente un débit total de 340 à 345 millions de cigares par an.

Avis de concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur-stagiaire sera ouvert à la Direction générale des Caisses d'Amortissement et des Dépôts et Consignations à Paris (56, rue de Lille), dans la 1re quinzaine de novembre 1923. Les dames sont admises à concourir dans les mêmes conditions que les hommes, mais la disposition exceptionnelle qui les y autorise ne leur permettra pas de se présenter aux concours ultérieurs.

Nombre de places mises au concours : 40.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et 30 ans au plus le 1er janvier 1923 ; ils doivent être pourvus du baccalauréat.

Pour les conditions d'admission et les avantages qui sont attachés à cet emploi tous renseignements utiles peuvent être donnés à la Préfecture du Lot (Bureau du Cabinet).

♣

Un concours sera ouvert le lundi 12 novembre 1923 pour 15 emplois de vérificateur-adjoint des Poids et Mesures.

Les demandes d'admission à ce concours seront reçues au Ministère du Commerce et de l'Industrie jusqu'au 7 octobre 1923 inclusivement ; il ne sera donné aucune suite aux demandes qui parviendront après cette date.

Les traitements des vérificateurs des Poids et Mesures vont de 6.000 à 13.000 francs.

A ces traitements s'ajoutent diverses indemnités (résidence, cherté de vie, charges de famille, frais de tournées etc...).

Pour les conditions d'admission et les avantages qui sont attachés à cet emploi, tous renseignements utiles peuvent être donnés à la Préfecture du Lot (Cabinet du Préfet).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 juillet au 5 août 1923

Naissance

Tulet Odette à Peyrolis.

Publication de mariage

Malgoire Benjamin à Arcambal (Lot), et Roumègue Marie-Louise, s. p., à Cahors.

Mariages

Laclau Félix, comptable et Hormière Lucie, sténo-dactylographe.

Piques Achille, empl. à l'imprimerie du *Journal du Lot* et Costes Léonie s. p., à Cahors.

Décès

Carriol Jean-Pierre, sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, 71 ans, rue St-André, 2.

Peltier Camille, peintre, 47 ans, rue P. Wilson.

Fournié Marguerite, veuve Bonneville, s. p., 87 ans, rue P. Wilson.

Estournel Jean, éclusier, 62 ans, Avenue de Toulouse.

Marabelle Antoine, s. p., 71 ans, rue P. Wilson.

Pradel Raymond, 1 an, rue P. Wilson.

Gagnaire Jeanne, veuve Robert, s. p., 49 ans, rue P. Wilson.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 5 août par la

Pharmacie de la Croix-Rouge

Laboratoire de la Phosphiode Garnal

En face le Théâtre — CAHORS

On demande *des jeunes gens pour le décolletage.*

Usine Appareillage Electrique et Mécanique, avenue de l'Abattoir, CAHORS.

Pour les cheveux

L'**Onde OPOP** assainit les cheveux, les rend résistants, flous et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont teints, et assure la durée de l'ondulation Marcel pour plusieurs mois. Un bon de garantie de 3 à 5 mois est délivré à chaque cliente suivant les cheveux. — **POPOVITCH**, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Catus

Certificat d'études. — Les épreuves du C. E. P. pour les élèves du canton de Catus ont eu lieu lundi dernier.

85 candidats, dont 45 filles et 40 garçons — un vrai record — se sont présentés. Tous ont été reçus.

Lauzès

La moisson. — Les moissons sont à peu près terminées chez nous, et quelques propriétaires ont même commencé à dépiquer leur blé.

Le rendement est moyen.

Privées de pluie depuis longtemps, les récoltes de maïs, pommes de terre, haricots seront presque nulles dans notre région où nos terrains auraient besoin de recevoir une ondée de temps à autre.

Nos braves cultivateurs sont navrés, et ils seront obligés d'acheter des pommes de terre et autres grains nécessaires à l'engraissement de leurs bestiaux.

Echo de la fête. — Pendant les fêtes des 29 et 30 juillet, Mlle Paulette Couderc a perdu un bracelet en or, forme gourmette. Elle saurait gré à la personne qui l'a trouvé, de vouloir bien le remettre contre récompense.

Artix-Sénaillac

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique institutrice, Mlle Suzanne Bladanet, avec M. Marcel Fenouil, instituteur à Issepts.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Limogne

Nos hôtels. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote le réputé Maître d'hôtel de la Poste à Limogne, M. Crayssac Félix, vient de se rendre acquéreur de l'hôtel et des eaux de Sénayrols (Tarn-et-Garonne).

Sénayrols est une jolie petite station située sur les bords de l'Aveyron dans un coin frais et pittoresque; ses eaux depuis longtemps sont très variées d'effet ; or, pour les maladies de rein notamment elles sont, paraît-il, souveraines.

Nul doute que sous l'active et habile direction de M. Crayssac elles ne prennent un essor nouveau.

Nous souhaitons que les malades y trouvent un soulagement; et nous sommes sûrs que les bien portants y trouveront de l'excellente cuisine.

Toutes nos félicitations et tous nos vœux de prospérité.

Castelfranc

Incendies. — Ces jours derniers, un incendie s'est subitement déclaré le long de la voie ferrée, qui se trouve en contre-bas de la route de l'Hôpital de Prayssac, provoqué par l'étincelle d'une machine qui rentrait en gare.

L'incendie trouva facilement à s'alimenter avec les herbes et les ronces sèches du talus ; il se développa rapidement et aurait pris des proportions inquiétantes si des mesures énergiques n'avaient été prises à temps par le personnel de la voie.

Il n'y a eu que des dégâts insignifiants : la maisonnette du garde-voie, qui se trouvait près de l'incendie, a pu être préservée.

La veille, un autre incendie du même genre s'est également déclaré sur le causse de la localité et une grande étendue de terrain et de bois a été la proie des flammes.

Avec ce temps de sécheresse continuelle, les fumeurs feront bien de prendre de sérieuses précautions.

St-Laurent-Lolmie

Causerie. — Jeudi soir à treize heures, M. Campan, inspecteur de la compagnie d'Orléans, accompagné de M. Bouat, l'actif président de l'office agricole départemental, a fait à la mairie une causerie très goûtée, relative à la vente et à la conservation du chasselas. En raison de travaux pressés de la saison, une vingtaine de cultivateurs seulement assistaient à la réunion qui a d'ailleurs revêtu un caractère totalement familier. Malgré cela les conseils de ces deux compétences ont été fort appréciés et les présents sauront transmettre à leurs voisins qui n'ont pu assister à la réunion, les sages indications qu'ils ont entendues.

La pluie. — Privés de pluie depuis longtemps, les cultivateurs commençaient à désespérer, à cause de la forte chaleur, de la voir réapparaître autrement que sous forme d'un orage dévastateur. Jeudi, à la suite de quelques coups de tonnerre assez... timides, elle s'est mise à tomber fine et claire. Il en faudrait bien ainsi pour deux nuits et deux jours. En sorte que, peut-être encore, nos braves paysans n'ont pas eu entière satisfaction. Néanmoins, espérons que la température s'en trouvera rafraîchie et que les plantes qui allaient sécher faute d'eau, trouveront l'énergie nécessaire pour reverdir.

Puy-l'Evêque

Nécrologie. — Nous avons appris avec tristesse la mort de Mme Robert, la femme de notre sympathique chef de station, décédée à Cahors des suites d'une opération chirurgicale imposée par une grave maladie.

Nous prions M. Robert d'agréer nos bien vives condoléances.

Duravel

Succès. — Nous apprenons avec plaisir le succès de notre compatriote Roger Borredon, fils de Mme Borredon, institutrice à Duravel et de M. Borredon, instituteur à Vire, élève au lycée de Cahors, qui a été reçu définitivement au baccalauréat, 2e partie, mathématiques.

— Trois élèves de notre école de filles et deux élèves de notre école de garçons viennent de subir avec succès l'examen au certificat d'études primaires.

Nos félicitations aux jeunes élèves et à leurs dévoués maîtres.

St-Martin-Labouval

Succès scolaire. — Nos écoles laïques ont présenté cinq candidats, trois filles et deux garçons, aux récents examens du certificat d'études primaires. Tous les cinq ont été reçus.

C'est un brillant résultat dont nous sommes heureux de féliciter les lauréats et leurs dévoués maîtres.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Mouvement des Instituteurs. — Dans le mouvement des instituteurs nous relevons le nom de Mlle Guilhen, adjointe à l'Ecole maternelle de Figeac nommée directrice de l'Ecole maternelle, en remplacement de Mlle Laborde, qui prend sa retraite.

Tout en regrettant Mlle Laborde, nous félicitons Mlle Guilhen pour son avancement.

Nous souhaitons également la bienvenue à Mme Lemozy, institutrice à Assier qui a été nommée adjointe à l'Ecole maternelle de Figeac.

Etat-Civil du mois de juillet de Figeac. — *Naissances* : Marie-Louise Barrie, Alberte Sainte-Marie, Geneviève Roques, Adrien Pélissié, Georges Boyer, Jean Amadieu, Roger Bos, Maurice Lacroix, Jacqueline Lapeyre, Jean Sénézergues, Lucette Bessières, Pierre Murat, Jean Turenne, Joseph Sanchez, Henri Laguen.

Mariage : Pierre Verbier et Marie-Louise Apcher.

Décès : Marie Nigou, veuve Lacaze, 82 ans au Suc, près Figeac, Alexandre Couderc, 63 ans, rue du Canal, Louis Fréjaville, 78 ans à Londieu, près la gare, Françoise Mortefond, veuve Flaujac, 67 ans, rue Ortabadial, François Estève, 74 ans, à l'hospice, Antoine Issaly, 83 ans à l'hospice, Marie Lacaze, veuve Rigal, rue Maleville.

Objets perdus. — Mlle Annette Vaysse, fille du sympathique M. Vaysse, lieutenant des sapeurs-pompiers et Conseiller municipal de Figeac, a perdu de la Recette des Finances à la rue d'Anjou un portemonnaie contenant une assez forte somme qu'elle portait chez M. Guilhem, percepteur, à Figeac.

Prière à celui qui l'a trouvé de vouloir bien le porter chez M. Vaysse, rue d'Anjou ou à M. le Commissaire de police.

Mutualité scolaire. — Le trésorier de la mutualité scolaire de Figeac prie MM. les instituteurs et Mmes les institutrices de l'arrondissement de vouloir bien s'abstenir de tout envoi de fonds pendant les vacances.

Accident de travail. — L'Italien Joani Fenile s'est blessé à l'avant-bras droit au cours de son travail. Cet accident nécessitera un repos de 15 jours.

Pharmacie de service. — La pharmacie Loupiac, Place Champollion, assurera le service de la pharmacie pendnt toute la journée de dimanche prochain, 5 courant.

Bagnac

La fête. — La fête locale aura lieu les 18, 19 et 20 août courant. Commerçants et jeunes gens se sont entendus et toutes dispositions sont prises pour qu'elle ait lieu avec un éclat tout particulier.

Feu de cheminée. — Jeudi matin, Mme veuve Sorbes, débitante à Bagnac, venait à peine de se lever lorsqu'elle s'aperçut que le feu était à la cheminée de sa cuisine.

Aussitôt l'alarme donnée, tous les voisins prêtèrent leur concours et le feu fut rapidement éteint.

La cheminée n'avait pas été ramonée depuis de longues années et l'intérieur était recouvert d'une épaisse couche de suie, où le feu couvait certainement depuis plusieurs jours.

Si ce commencement d'incendie s'était produit pendant la nuit, il aurait pu avoir de graves conséquences, la maison étant contiguë à une grange pleine de foin.

Capdenac-le-Haut

Fête patronale. — Cette fête aura lieu sous la présidence d'honneur de MM. Combettes, Joachim Longuet, conseillers municipaux, les 5 et 6 août courant.

En voici le programme :

Dimanche 5 août : Ouverture de la fête par des salves d'artillerie, réveil en fanfare ; 7 h., distribution des bouquets aux habitants ; 11 h., apéritif-concert ; 14 h., jeux nautiques, mât de beaupré et course aux canards ; 15 h., bal au Vic et au Port ; 18 h., course à pied à trois jambes ; 20 h., retraite aux flambeaux ; 21 h., brillant feu d'artifice ; 22 h., grand bal de nuit ; 24 h., farandole générale ; minuit et demi, réveillon en famille, au choix : « Lou tourril » ou la « Soupo al froumatgé ».

Lundi 6 août : Tour de ville en musique, salves d'artillerie ; 10 h., jeux de la ficelle et du seau, courses à pied : 100 mètres plats ; 14 h., entrée triomphale de Bacchus dans le faubourg de la ville d'Uxellodunum ; 15 h., course à la nage, jeu du tonneau ; 16 h., bal d'enfants et distribution de gâteaux ; 18 h., départ du ballon « l'Espérance » ; 21 h., retraite aux flambeaux et grand bal de nuit.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Marcilhac

Matinée récréative. — Une fête sera donnée le dimanche 5 août, à trois heures de l'après-midi, par les élèves des écoles,

« Le Flibustier », de Jean Richepin, et une féerie : « Cendrillon », seront représentés avec des costumes appropriés. On verra évoluer, dans une danse du dix-septième siècle, des marquis de l'époque avec leurs partenaires en paniers et perruques poudrées.

Incendie. — La population de Marcilhac a été fort effrayée par une fumée s'élevant très haut dans le ciel et se propageant sur toute la longueur du rocher qui surplombe le village. Des cris : « Au feu ! », appelèrent les hommes valides sur le lieu de l'incendie.

A Pech-Tutel, côte du Pic, deux hectares de chênaies étaient en feu. Il fallut des bras nombreux et solides pour isoler le fléau.

Cuzac

Fête locale. — Favorisée par un beau temps, notre fête a été, cette année, des mieux réussies ; hôteliers, cafetiers ont fait de magnifiques recettes. Un grand bal champêtre, qui s'est prolongé jusqu'au petit jour, a terminé cette agréable journée, dont les danseurs, les danseuses garderont un souvenir charmant.

Trouvaille. — M. Labarthe Alfred, secrétaire de mairie, a trouvé à proximité de la mairie un portefeuille contenant outre certains papiers, une petite somme d'argent. Il le tient à la disposition du propriétaire.

Méfaits de la sécheresse. — Par suite de l'état de siccité du sol consécutif à la sécheresse intensive que nous subissons depuis plus de deux mois, les cultures de nos jardins présentent un aspect lamentable : choux rabougris aux feuilles jaunies et racornies, tomates aux pieds rachitiques, fanes, languissantes, couvertes de « rouille », salades flétries, desséchées, carottes à « barbe frisée », bulbes à tige fanée et noueuse, tel est en ce moment, l'état de nos potagers. Et la bienfaisante ondée, depuis si longtemps désirée, ne vient pas !...

Montredon

Certificat d'études. — A la suite de l'examen du certificat d'études qui a eu lieu à Figeac, le 27 juillet dernier, les cinq garçons présentés par notre école ont été admis : Carbonnel Gabriel, Gratacap Marius, Massip Jean, Rigal Gabriel et Teilhard Fernand ; 3 ont été reçus avec la mentien bien. Félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Pons qui restera ouverte après-demain lundi 6 courant.

Arrestation. — Un colporteur sans domicile fixe, ni carnet d'identité vient d'être conduit au parquet de Gourdon par la gendarmerie de Vayrac. C'est un certain Loustalnaut, Jean, 56 ans.

Il a été mis sous mandat de dépôt.

Accident. — Un dépiqueur nommé Bétaille, qui aidait M. Vialle de Nozac à dépiquer son blé est tombé du haut du gerbier et s'est fracturé la jambe.

Deux mois de repos pour ce malencontreux accident.

Tribunal correctionnel. — Un cultivateur ayant eu la malencontreuse idée de répondre par des outrages à un employé d'octroi, qui lui percevait le montant d'une quittance, a été condamné à deux jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

— Un maréchal ferrant, sans domicile fixe, a été condamné à 8 jours de prison pour défaut de carte d'identité.

— Une affaire d'escroquerie, au cours de laquelle un témoin a été convaincu de faux témoignage et coffré séance tenante, s'est terminée par une condamnation à trois mois et un jour de prison et 1.500 fr. d'amende.

— Un petit garçon de 12 ans, déféré à la chambre du conseil pour vol, a été remis à ses parents comme ayant agi sans discernement.

Rouffilhac

Incendie. — Lundi dernier, vers 14 h., un incendie qui a tout consumé s'est déclaré dans une ferme sise à Peyrounet, commune de Lamothe-Fénelon et appartenant à M. Serres, maire de Rouffilhac.

Tout a été la proie des flammes, on n'a pu sauver que l'âne et des porcs. L'incendie a notamment détruit le mobilier et les bons de la défense nationale appartenant au métayer.

Les pertes évaluées à 8.000 fr. environ ne sont couvertes qu'en partie par une assurance.

On ignore les causes du sinistre.

Labastide-Murat

Certificat d'études. — Les épreuves du certificat d'études ont eu lieu le samedi 28 juillet, sous la présidence de M. Villadieu, inspecteur primaire.

29 candidats ont pris part à l'examen ; 23 ont été définitivement reçus. Les écoles laïques de Labastide ont eu leurs deux élèves reçus avec la mention bien.

Nos félicitations à nos dévoués maîtres qui ne comptent plus leurs succès.

Comice agricole. — Une réunion du comice agricole aura lieu à la mairie le dimanche 12 août, jour de la fête patronale, à 16 heures (heure légale).

Ordre du jour : Organisation du prochain concours agricole : paiement des cotisations ; compte rendu des expériences et questions.

Les agriculteurs ont tout intérêt à assister à cette réunion, où ils pourront prendre connaissance de l'organisation du concours agricole et des questions qui s'y rattachent. Nous espérons qu'ils viendront nombreux, ne serait-ce que pour encourager par leur présence MM. les promoteurs du comice agricole en cours d'organisation.

Le prix du lait. — D'un commun accord, nos laitiers ont décidé d'augmenter le prix du lait, qui se vendait 0 fr. 50 le litre. Désormais, nous le paierons 0 fr. 70 le litre, nous a dit le crieur public lundi 30 juillet.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Longpech, sortant de l'école normale de Cahors, avec M. Daniel Roques, instituteur à Reyrevignes.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux futurs époux.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le décès de M. Roques, âgé de 74 ans, ancien limonadier à Labastide, demeurant en sa propriété de Saint-Cernin.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi 1er août au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à M. Tournié et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Montfaucon

Certificat d'études. — Aux épreuves du certificat d'études qui ont eu lieu à Labastide-Murat, ont été reçus :

M. Paul Verlès, mention assez bien ; Mlle Grat de Roquedure, assez bien.

Anglars

Fête votive. — Programme des 11, 12 et 13 août :

Dimanche 11 août. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie, retraite aux flambeaux.

Dimanche 12. — A 8 h., arrivée de la musique ; à 8 h. 30, tour de ville en fanfare, aubade à la municipalité ; à 9 h., distribution de bouquets ; à 11 h., apéritif-concert.

A 15 h., course de bicyclettes ; à 16 h., course à pied ; à 16 h. 30, bal champêtre ; à 20 h., retraite aux flambeaux, brillant feu d'artifice, bal de nuit.

Lundi 13 août. — A 9 h., tour de ville en musique ; à 10 h., apéritif-concert ; à 15 h., jeux divers, bal champêtre et bal de nuit ; à minuit, adieux de la musique.

Martel

Grandes fêtes des 18, 19 et 20 août. — Le Comité de nos fêtes se surpasse vraiment ! et il ne nous en voudra certainement pas si nous annonçons déjà la brillante fête de nuit qu'il prépare. Le silence qu'il entendait garder à ce sujet, aurait eu, certes, son charme, du fait de l'agréable surprise qu'il aurait causé, mais d'un autre côté il est utile, indispensable même de signaler comme il convient, ce qui doit être fait. Martel, de tout temps, s'est fait remarquer par ses illuminations et son feu d'artifice. Eh bien ! cette année, l'on fera mieux, beaucoup mieux encore ! Depuis quelques jours ne cessent d'arriver d'énormes caisses de ballons vénitiens et de pièces d'artifice ; il ne s'agit plus d'une brillante illumination, mais d'un *embrasement général*, et nous sommes persuadés qu'il en sera ainsi. Aussi nous ne saurions trop engager nos visiteurs à prendre toutes leurs dispositions pour pouvoir assister à notre fête de nuit, qui sera une véritable féérie. Cette journée du dimanche sera clôturée par un feu d'artifice, fabriqué par une des principales maisons de pyrotechnie et dont les pièces qui le composent sont d'un genre et d'un caractère inédits. Pour en assurer la réussite, le Comité s'est adjoint un artificier de métier dont nous pouvons garantir la compétence.

Nombreuses sont les attractions qui ont retenu leurs places et nous engageons vivement les forains qui veulent venir et qui n'ont pas encore fait leur demande, de la faire au plus tôt. Nous leur rappelons que durant les fêtes, ils n'ont aucun droit à payer.

Au moment de finir ces lignes, nous apprenons que quelques petites modifications vont être apportées à l'itinéraire du *Raid Hippique*. Que les coureurs engagés se rassurent ! L'itinéraire n'est pas augmenté, simplement changé à cause des mauvaises routes que traversait le premier. Aussitôt que nous serons fixés nous en aviserons nos lecteurs ; en même temps, nous serons peut-être en mesure de pouvoir leur annoncer le programme détaillé de la grande manifestation qui doit avoir lieu le lundi 20 août.

École primaire supérieure. — Les succès obtenus aux divers examens pendant l'année scolaire écoulée, sont les suivants :

Bourses d'enseignement primaire supérieur. — 1re série : Jean Gary, de Martel ; 2e série : André Sors, de Milhac.

Bourses d'entrée à l'école d'électricité de Paris. — Henri Jardou, de Souillac ; René Parlange, de Martel.

Contributions indirectes. — Olivier Renaudie, de Carlux (Dordogne).

Brevet d'enseignement primaire supérieur. — François Gouygou, de St-Sozy ; Maurice Bourgon, de Saint-Cyprien (Dordogne) ; Georges Géraud, de Gluges ; Henry Jardou, de Souillac ; René Parlange, de Martel ; Aimé Delmond, des Quatre-Routes.

Ecole normale. — Trois reçus sur six places mises au concours : François Gouygou, n° 2 ; Maurice Bourgon, n° 3 ; René Léonard, de Masclat, n° 4.

Certificat d'études. — Douze élèves reçus sur douze présentés.

Au total trente succès qui démontrent, sans commentaires, la valeur de l'enseignement donné dans notre école primaire supérieure.

Cours complémentaire de jeunes filles. — Ont été admises :

A l'Ecole normale : Mlles Germaine Rouquet, de Martel ; Marie-Louise Constanty, de Baladou.

Au brevet élémentaire : Mlles Yvonne Lavinal, de Thémines ; Germaine Merle, de Martel ; Suzanne Requier, des Quatre-Routes.

Nos félicitations à tous les lauréats et à leurs professeurs.

Salviac

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Besse, instituteur à Montgesty, gendre de M. Bouygues, de Pechuret près Salviac, vient d'être nommé en la même qualité à Léobard et se rapproche ainsi de sa famille. Nous présentons à M. Bordes, très estimé à Léobard tous nos regrets en raison de son départ et nous offrons à M. Besse nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Accident. — Un pénible accident a clôturé nos fêtes de fin juillet. Le plus jeune fils de M. Gibert, propriétaire à Salviac s'étant rendu sur l'emplacement où était parti le feu d'artifice s'empara d'une bombe qui n'avait pas explosé et y mit le feu.

Une explosion s'ensuivit et notre jeune garçon eût le pouce affreusement mutilé.

M. le Docteur Cambornac lui donna les premiers soins ; nos meilleurs souhaits de prompte guérison.

Dégagnac

Le 22 juillet, il a paru dans un organe départemental, à la chronique de Salviac, un article plein d'amertume, relatif à l'examen du certificat d'études.

Cet article, que l'Université traite sans doute par le mépris, est mensonger d'un bout à l'autre.

Il faut à celui qui l'a écrit une mentalité spéciale pour qu'il ait : « *l'impression invincible qu'il y a deux poids et deux mesures* », puisqu'il écrit ensuite : « *nous n'avons pas vu leurs copies* », et ceci encore : « *mais ce que l'opinion n'admet pas, c'est que les « collés » soient toujours dans le camp adverse* ».

Quelle opinion ? la vôtre sans doute ! « *Qui obligera l'opinion malveillante à croire que tel ou tel examinateur soit incapable de jeter un regard indiscret sous un pli mal cacheté et de tenir compte dans ses notes de la nature de l'école autant que de la valeur de la copie ?* »

Voilà, gens crédules, le moyen employé pour tromper la confiance des parents.

Brillant succès. — Notre aimable compatriote, M. Henri Hébrard, élève du lycée Gambetta, vient de passer avec succès le concours pour l'Ecole Nationale des Travaux Publics, section administrative, et être admis en 2e année avec le n° 5 de la section.

Tous nos compliments à M. Henri Hébrard, ainsi qu'à ses parents, Mme et M. Hébrard, nos dévoués instituteurs.

Adjudication de travaux. — Dans notre compte rendu de la séance du conseil municipal paru dans le n° du Journal de dimanche dernier, nous avons omis de mentionner, que le Conseil avait fixé au dimanche 26 août, l'adjudication des travaux d'agrandissement du cimetière.

L'adjudication aura lieu à la mairie de Dégagnac, à 14 heures.

St-Germain

Certificat d'études. — Vendredi dernier a eu lieu l'examen du certificat d'études pour notre canton.

33 élèves de nos écoles publiques s'y sont présentés et 33 ont été définitivement reçus.

Ce sont là de brillants résultats.

Nos félicitations aux lauréats, lauréates et aux maîtres et maîtresses dont le dévouement est au-dessus de tout éloge.

BULLETIN AGRICOLE

Pour savoir si la toile est mélangée de coton

Pour reconnaître la fraude, il suffit de laisser tomber une goutte d'encre avec une plume sur le morceau qu'on veut essayer. Si la goutte s'étend dans deux directions opposées, la toile contient du coton. Si, par contre, la tache ne s'étend pas ou s'étend légèrement, mais uniformément, la toile est pur fil. Si la toile est fortement apprêtée, il faut d'abord, enlever l'apprêt en frottant vigoureusement le tissu.

Pour éloigner les souris

On écarte les rongeurs des armoires, des sacs de grains, des garde-manger, en mettant dans les endroits qu'ils fréquentent des feuilles sèches de menthe poivrée. A défaut de feuilles et de tiges, quelques gouttes d'extrait de menthe réussissent très bien.

En continuant cet emploi quelques semaines, les souris quittent la maison pour n'y plus revenir.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 48.

A LONDRES

EST-CE UN REVIREMENT ?

De Londres : Le cabinet britannique se réunira probablement vers le milieu de la semaine prochaine pour examiner les dernières communications des Alliés.

Il n'est pas question que l'Angleterre réponde à la note allemande du 7 juin.

On croit que le cabinet Baldwin va reprendre ses conversations avec la France sur de nouvelles bases.

La perspective d'une conférence n'est pas abandonnée, mais cette conférence revêtirait un caractère limité.

Visite d'experts allemands

De Londres : Le Dr Bergmann, expert allemand pour les réparations est attendu ces jours-ci à Londres.

EN ALLEMAGNE

Les socialistes sont divisés

De Berlin : Les divergences de vues, au sein du parti socialiste allemand au sujet de la politique à suivre en raison de la situation de l'Allemagne, se sont aggravées.

L'aile gauche du parti demande la démission du cabinet Cuno et condamne toute coalition, dans laquelle les socialistes collaboreraient avec les Populistes.

Elle demande de plus, des négociations directes avec la France et la Belgique.

La Finlande contre le Bolchevisme

D'Helsingfors : Les autorités ont ordonné l'arrestation : 1° de tous les membres du groupe parlementaire communiste ;

2° des membres du Comité Central ;

3° des directeurs de journaux communistes.

Cent dix-huit communistes inculpés d'action révolutionnaire sont déjà arrêtés. Les journaux communistes ont cessé de paraître.

Mariage Gréco-Serbe

De Londres : On annonce qu'un mariage serait décidé entre le prince Paul de Serbie et la princesse Olga de Grèce, fille aînée du prince Nicolas.

Une excellente Recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coca, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

Fonds charcuterie

A céder de suite avec logement

S'adresser, **20, rue Nationale**, CAHORS

AVIS DE DECÈS

Madame veuve TAURAND ;

Monsieur TAURAND, facteur, et Madame TAURAND, sage-femme, 18, rue Wilson, et leurs enfants ;

Monsieur et Madame TAURAND, de Teyssieu, et leurs enfants, et tous les autres parents, font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antonin TAURAND

décédé à Cahors, 18, rue Wilson, à l'âge de 71 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le dimanche 5 août, à 17 heures moins le quart, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion, maison mortuaire, 18, rue Wilson.

Achat de LIVRES Anciens et Modernes

De passage dans le **LOT**, du *15 au 25 août*, Monsieur **Paul JAMMES** achètera tous les livres susceptibles de l'intéresser. Envoyer les renseignements nécessaires, nombre de volumes, titres, etc., à M. **JAMMES**, 8, rue des Ciseaux, PARIS (6e), avant le 12 août.

COMPTABLE

Prendrait Ecritures ou petites Comptabilités

A faire chez lui

S'adresser au Bureau du Journal

Photographes Amateurs

Pour vos Plaques, Pellicules, Papiers et Produits

Ainsi que pour Appareils **KODAKS**

Adressez-vous à la Maison spéciale pour la vue

3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

Agence des Autos Motobloc

M. **Raoul PRADIÉ**, *Café du Palais National*, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux *prix les plus réduits*.

Location d'automobiles pour la **Promenade et le Tourisme.**

A VENDRE

(Pour cause de départ)

Un petit fonds d'épicerie très bien placé et parfaitement achalandé et un autre **fonds de commerce**, articles de nouveautés et de 1re nécessité, admirablement situé.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser **J. DELLARD**, *Cabinet Immobilier*, rue Joffre, à CAHORS.

A DONNER à cultiver à moitié fruit

Un Jardin, *clos de murs*, situé à Cabessut, arbres fruitiers, terre 1re qualité, eau à volonté.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser **J. DELLARD**, *Cabinet Immobilier*, rue Joffre, à CAHORS.

A VENDRE

CAHORS : **Deux belles Maisons à loyer** avec *jardins* et *dépendances*.

Un grand Jardin, cont. 6.700m2 (en *bloc* ou à *parcelles*).

Deux Villas d'été avec *jardins*.

CATUS : **Belle Propriété de chasse**, cont. 56 hect., *maison de maître* et *dépendances*.

PUY-L'ÉVÊQUE : **Belle Propriété de rapport.**

Deux Maisons d'habitation avec *jardins*.

S'adresser : **M. CARLIN**, 22, rue Victor-Hugo, CAHORS.

ETUDE

DE

Me Jules NIEUCEL

Gradué en Droit

Huissier-Audiencier

Rue du Griffoul, à Figeac

VENTE

d'un

Fonds de Commerce

Première insertion

Suivant acte sous signature privée, en date du 2 août mil neuf cent vingt-trois, enregistré, Madame Marie HIRONDELLE, veuve de Monsieur Louis FILHOL, débitante, demeurant au Port, commune de Capdenac (Lot), a vendu à Monsieur Ludovic BENNE, maçon, et à dame Pauline ALINCOURT, sans profession, mariés, demeurant et domiciliés ensemble à l'Aiguille, commune de Figeac, le **fonds de commerce de Café - Restaurant - Dancing** qu'elle exploitait au Port, commune de Capdenac (Lot), ensemble le matériel, la clientèle, le nom commercial et la licence.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître NIEUCEL, huissier à Figeac.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 7 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de la venderesse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus-indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

J. NIEUCEL.

Bibliographie

BOYER D'AGEN

PETITES ÉPOPÉES
des
GRANDES HEURES

I — *La Clémenciade*
II — *L'Impératrice lointaine*
III — *La Mystique de la Guerre*
IV — *Dante aux Enfers*

1 vol..... **10 fr.**
ALPHONSE LEMERRE, Editeur
(Edition du 1er août 1923)

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 116 de la *Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

L'éducation des enfants et les châtiments corporels, J.-L. Breton, ancien ministre de l'Hygiène sociale. — En montant la Côte, La Mouche du Coche. — Le Foyer des Familles nombreuses de Seine et Seine-et-Oise, Victor Hautefeuille. — Un Fait : le miracle acadien, Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma. — Les Livres ; A travers Journaux et Revues. — Variétés : A propos de Blaise Pascal, Jacques Toullemonde. — Carnet de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — La Corbeille à Ouvrage, Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène, Dr M.-P. Weil. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres. Maître Jacques. — A travers les Métiers féminins, M. Comolet-Sue. — La page de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, Thérèse Casevitz. — Le Coin des Mamans : Puériculture ; Education, Mme Comolet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Economie ménagère et domestique : Nos Interviews culinaires ; Cours d'Enseignement ménager ; l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin ; Petites Notes de Savoir-Vivre. — Feuilleton : Le Refuge, Jacques Baschet.

Abonnements : 24 francs par an.
donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents.
Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VIe).
Envoi de spécimen gratuit sur demande

LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. — RAPPORTE **100** FOIS — Le N° 0.50

CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES
DES MEILLEURS DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURS RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la " Mode Pratique ", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD St-GERMAIN, PARIS

LES FEMMES DE GOUT
trouvent dans
PARIS-BRODERIE
En vente partout le N° : **1** fr.
LES PLUS JOLIS
DESSINS DE BRODERIE
GRANDEUR d'EXÉCUTION
AVEC DESSINS
Décalquables
AU FER CHAUD
(Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin

La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 15 septembre 1923 inclus, plusieurs circuits automobiles pour permettre, au départ de Rocamadour et de Brive, la visite des si intéressantes régions du Haut-Quercy et du Bas-Limousin.

Au départ de Rocamadour
Circuit I
Lundi, mercredi, vendredi

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne. Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès, Rocamadour (gare).

Circuit II
Mardi, Jeudi, Samedi.

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 25 fr. 25.

Rocamadour (gare), Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnau-Bretenoux, Carennac, Cirque de Montvalent, Rocamadour (gare).

Au départ de Brive
Circuit A

Tous les *Jeudis.* — Prix du transport : 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h.

Brive, Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne, Brive.

Circuit B

Tous les *Samedis.* — Prix du transport : 35 fr. 25.

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h.

Brive, Donzenac, Uzerche (déjeuner), Vigeois, Chartreuse du Glandier, Pompadour (Château), Juillac, Objat, Brive.

Circuits Automobiles dans le Périgord

La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 30 septembre 1923, au départ des Eyzies et de Périgueux des circuits automobiles permettant de visiter les plus jolis sites et les stations préhistoriques de la vallée de la Vézère ainsi que les paysages de la vallée de la Dordogne dans le Sarladais et de la Dronne aux environs de Périgueux.

1° *Au départ des Eyzies*
Vallée de la Vézère

Les *Mardis, Jeudis et Samedis.* — Prix : 15 fr. — Départ 12 h. 30 ; Retour 17 h. 30.

Les Eyzies, Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute, Les Eyzies.

Vallée de la Dordogne

Les Mercredis et Dimanches. — Prix 18 fr. — Départ 12 h. 30 ; Retour 17 h. 30.

Les Eyzies, Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat, Les Eyzies.

2° *Au départ de Périgeux*
Vallée de la Dronne.

Les *Mardis, Jeudis et Samedis.* — Prix : 20 fr. — Départ 13 h. ; Retour 18 h. 30.

Périgueux, Château-Lévêque, Brantome, Bourdeille, Saint-Vivien, Montagrier, Lisle, Chancelade, Périgueux.

Circuit automobile
La Bourboule-Le Mont-Dore
Le Lioran-Vic-sur-Cère

Ce circuit automobile permet aux touristes et aux baigneurs des stations thermales d'Auvergne de visiter rapidement et confortablement les plus beaux sites du Massif Central ; il demandera deux jours et sera hebdomadaire (départ de La Bourboule le mardi) du 15 au 31 juillet et du 1er au 15 septembre et bi-hebdomadaire (départ de La Bourboule les mardi (*) et samedi) du 1er au 31 août.

Prix de l'excursion complète : 120 francs par place.

Première journée : La Bourboule, Le Mont-Dore, Besse, Egliseneuve-d'Entraigues, Condat, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère ; prix pour cette journée seule : 55 francs.

Deuxième journée : Vic-sur-Cère, Le Lioran, Dienne, Le Puy-Mary (1.787 m.), Salers, Mauriac, Bort, Tauves, La Bourboule, Le Mont-Dore ; prix pour cette journée seule : 70 fr.

(*) Pendant le mois d'août, s'effectue le mardi en une seule journée. Prix par place : 120 francs.

Ce circuit peut être le prélude ou le complément des services d'auto-cars organisés du Mont-Dore à Saint-Nectaire, (en correspondance avec les express de ou pour Paris-Quai d'Orsay), de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royat, Clermont-Ferrand, Châtel-Guyon (Route thermale d'Auvergne).

A VENDRE
Une CUVE en parfait état
Contenant environ 35 barriques
S'adresser au Bureau du Journal

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS
et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : **2, place Rousseau,** CAHORS
Prix les plus réduits

ETUDE
DE
Me Louis LESCALE
NOTAIRE A CAHORS

VENTE
d'un
Fonds de Commerce

Première insertion

Suivant acte reçu par Maître LESCALE, notaire à Cahors, le trente-un juillet mil neuf cent vingt-trois, Madame Célestine CONQUET, veuve SICARD, commerçante, demeurant à Cahors, rue Nationale, numéro 27, a vendu à Monsieur Louis-Léon FRANS, cordonnier, et à Dame Désirée COURSE, son épouse, demeurant ensemble à Peyrilles (Lot), le **fonds de commerce de Café-Restaurant et Marchand de Vin,** qu'elle exploite et fait valoir dans une maison, sise à Cahors, rue Nationale, n° 27.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'Etude dudit Maître LESCALE dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente.

Pour première insertion :
L. LESCALE.

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS

Visitez l'**Hôtel de Vente,** 4, rue Blanqui, CAHORS, vous y trouverez d'occasion un choix de meubles et objets mobiliers divers. — On fait aussi l'échange et l'achat de tous meubles.
Ouvert tous les jours de 2 heures à 7 heures.

TRICOT A LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme veuve DEMARS
69, boulevard Gambetta

Salle de Vente
62, rue E. Zola, à CAHORS
Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens
L'on achète l'argenterie, les cuivres et les étains

Marché de La Villette
2 Août 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	2.000	»	3,10	2,90	1,80
Taureaux.					
Veaux....	1.963	250	4,00	3,80	3,50
Moutons..	6.927	354	4,00	3,80	3,50
Porcs.....	2.200	»	6,30	6,00	5,60

OBSERVATIONS. — Vente meilleure sur les bœufs, facile sur les veaux et porcs, calme sur les moutons.

Imp. COUESLANT (*Personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE

IMPRIMERIE A. COUESLANT
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

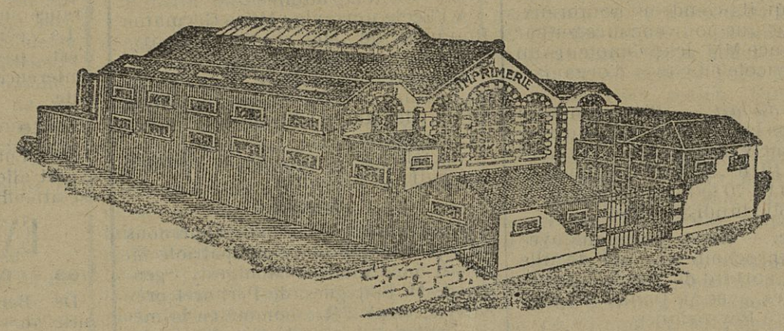

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

LA PHOSPHIODE GARNAL
remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : **10** francs. — Grandeur unique.

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

VI

— Peut-être. Son portrait a paru plusieurs fois dans les journaux, à propos de procès assez scandaleux : une fois, pour je ne sais quelle émission de valeurs ; une autre fois, pour prêt à taux usuraire. On dit qu'il a une des plus grosses fortunes d'Europe. Il a failli faire déclarer la guerre à l'Espagne, deux ans après l'histoire de Cuba, en envoyant des dépêches signées de ministres ou d'ambassadeurs ; la Bourse est tombée comme un château de cartes, et le lendemain tout était reconnu faux. On n'a pas osé poursuivre, de crainte d'amener des complications internationales... et Schultze s'en est tiré avec un gain de plusieurs millions... Il est très fort. Maintenant il est trop connu, on le surveille. Il ne peut plus venir ici qu'en passant.

— Si vous continuez, interrompit Lona, avec une moue boudeuse, je vais avoir le cauchemar toute la nuit. De ma vie je n'ai entendu une plus affreuse histoire... Et il faut que ce soit celle que vous choisissiez pour fêter le retour de Bolec !

— C'est lui qui a commencé ! objecta le général.

Pour faire diversion, Aloïs se mit au piano.

— Alors tu nous restes ? dit-il en préludant. Tu entres à Planen ? Tant mieux !

— Oh ! oui, fit Lona, dont le visage s'éclairait en regardant Radetski, tant mieux !

VII

Aussitôt que l'on sut, dans la société, l'installation définitive de Boleslas à Vienne, les invitations arrivèrent de tous côtés. Ses succès chez son colonel avaient trouvé des échos dans cette ville de plaisir et d'aristocratie qu'est la capitale autrichienne. Précédé de sa réputation de bonne mine et de grande richesse, le jeune homme n'avait plus qu'à paraître pour vaincre. Casper Galgocz, le directeur des Verrerie de Planen, l'invita trop souvent à dîner pour que Boleslas ne remarquât pas qu'on le plaçait à côté de Mlle Ida, dont les yeux fureteurs et baissés avouaient la complicité.

Les grandes réceptions n'étaient pourtant pas commencées, quantité de familles ne rentrant de leurs domaines que pour les fêtes de Noël. Karol Radetski écrivait que de grandes chutes de neige empêchaient de se servir de l'automobile. A Vienne, le vent faisait rage.

Un jour, Boleslas ayant déjeuné, avec les Hessler, chez des amis communs, s'en revenait avec Lona et le général, à pied, par le Ring. Lona s'était enveloppée d'un grand voile qui ne tenait pas très bien, et Boleslas le lui avait déjà rattaché, tout en riant des contorsions imprimées à la gaze par le vent. Comme le groupe traversait une rue, Bolec sursauta. Là, à quelques pas de lui, son père montait en voiture avec un inconnu.

— Qu'avez-vous ? demanda la jeune fille, remarquant son geste d'étonnement.

— Là, là ! dit-il... C'est surprenant...

— Boleslas, appelait le général. Regardez bien ces deux hommes !

La voiture découverte passait devant eux ; le jeune homme dévisagea les voyageurs.

— Ah ça ! pensa Boleslas. Est-ce que mon père ne me reconnaît pas ?... Ou bien suis-je le jouet d'une hallucination ?... A-t-il un frère jumeau ?

Les yeux gris du sosie de Karol Radetski se posèrent sur le jeune homme un instant, puis la voiture tourna et s'éloigna.

— Vous avez vu ? demanda le général.

— Oui, fit Boleslas inquiet.

— Ces deux hommes sont les deux plus grands bandits de l'Europe : Jérémiah Smith, l'usurier anglais, et Schultze... dont nous parlions l'autre soir.

— Schultze ! s'écria le jeune homme.

— Schultze, qui a obligé la comtesse Czarnitska à l'épouser pour que son père ne mourût pas de faim ? demanda Lona avec horreur.

— Oui, celui-là même. Je vous avais bien dit qu'on le voyait quelquefois à Vienne !

Boleslas eut un frisson.

— Vous avez froid ? demanda Lona doucement.

Elle souriait, découvrant ses jolies dents. Boleslas frissonna plus fort.

— Pardonnez-moi, dit-il, ma chère... chère Lona, mais j'ai froid, en effet.

— Vous avez la fièvre, fit le général.

Il héla une voiture, où ils montèrent tous trois.

— Vous ne retournerez pas à votre bureau sans avoir pris une tasse de thé bien chaud, dit la jeune fille.

Dès qu'on fut rentré à la maison, elle fit servir le samovar et versa la tasse promise.

— Je ne vous ai jamais vu ainsi, dit-elle. Vous êtes pâle... vous avez plus l'air d'avoir peur que d'avoir froid...

Il ne répondait pas, perdu dans un flot de pensées tumultueuses et imprécises. Le général s'était retiré dans sa chambre, les jeunes gens étaient seuls dans la salle à manger. Boleslas appuya ses coudes sur la table et mit sa tête dans ses mains. Mlle von Hessler s'effraya :

— Bolec ! s'écria-t-elle, que vous arrive-t-il ? Parlez-moi ! Ne suis-je pas votre amie, votre meilleure amie ?...

— Lona, dit-il lentement, ô Lona, répétez-moi ceci, j'aime à l'entendre.

Elle se rapprocha de lui :

— Je dis, Bolec, que je suis votre meilleure amie, et que je veux partager vos peines.

Il eut un lourd soupir :

— Comme cela fait du bien ! fit-il à mi-voix. Dois-je vous dire, Lona chérie, que j'ai peur d'avoir peur ? Dois-je vous avouer que votre voix, votre petite main me calment exquisement ? Comment pourrais-je vivre sans vous... sans la douceur de vos yeux, la tendresse de vos soins ?... Là-bas, à Bialy-Dvôr, la maison est hostile et endeuillée de ne jamais vibrer sous un pas féminin ! Depuis vingt ans, elle dort... la belle jeune femme pâle, toujours pâle, toujours pâle comme moi ! Mais si vous veniez, les fleurs s'épanouiraient d'elles-mêmes et les pièces sombres sembleraient sourire !

La jeune fille regardait Radetski avec un étonnement mêlé de crainte :

— Bolec, dit-elle, quels sont ces fantômes que vous évoquez ? Vous ne m'en aviez jamais parlé auparavant. Je comprends que vous voulez dire que vous m'aimez, mais pourquoi ne pas parler plus clairement ? Moi aussi, je vous aime, depuis le premier jour où vous êtes venu pour le mariage de mon cousin Elfenberg... Je vous aimais depuis des années, à force d'entendre Aloïs parler de vous avec tant d'affection...

Il se leva brusquement :

— Taisez-vous, Lona, ne parlez pas de choses pareilles ! Les trop beaux rêves, les plus simples, les plus grands, ne doivent pas se réaliser. Le malheur est comme un serpent rampant et invisible... Ah ! je crois déjà l'entendre siffler... c'est de lui que j'ai eu peur tantôt... je voudrais m'être trompé... Lona, priez Dieu pour que je me sois trompé...

De nouveau, il tremblait. Elle le regardait, les yeux embués de larmes :

— Je prierai, dit-elle, oh ! oui, avec ferveur, car rien de ce qui vous touche ne peut nous être étranger, et je souffre de votre angoisse !

Il s'était déjà ressaisi, avait contraint ses traits à reprendre leur aspect accoutumé.

— Merci pour cette tasse de thé, dit-il ; l'affectueuse sollicitude qui l'a accompagnée en a fait un breuvage miraculeux qui guérit les peines. A bientôt.

Il baisa la main de Lona et partit.

(A suivre)